

Rapport à l'assemblée des délégués du 7 juin 2023

Préavis de la commission financière sur les comptes 2022

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les délégué(e)s

Conformément aux dispositions de l'article 72 alinéa 1 lettre h LFCo, nous avons examiné le rapport de l'organe de révision sur les comptes 2022 établi à l'intention de l'assemblée des délégués des communes.

Dans son rapport du 24 mai 2023, la Fiduciaire V. Scaiola conclut que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes à la loi.
L'organe de révision recommande à l'assemblée des délégués l'approbation des comptes 2022.

La commission financière n'a aucun commentaire à émettre sur le rapport de l'organe de révision.

Nous remercions les membres du comité de direction et tout particulièrement Madame Laura Casalderrey pour tout le travail accompli, ainsi que la parfaite collaboration et la transparence entretenues lors de l'accomplissement de notre mandat.

Romont, le 1^{er} juin 2023

Commission financière de l'AGR

Jacques Bourquenoud
Président

Patrice Beaud
Secrétaire

Philippe Bertone
Membre